

SÉANCE ordinaire

Le 4 octobre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 4 octobre 2022, à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, maire suppléant, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

221004.285 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc et appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants:

- Modification de la résolution numéro 191104.413 - Vente d'immeuble – Lots rénovés numéros 4 857 226 et 4 857 229 – Monsieur Michel Huard;
- Modification de la résolution numéro 210705.279 - Vente d'un immeuble – 18, route des Lévesque quartier Newport;
- Diminution de la limite de vitesse sur le boulevard Pabos – Demande au MTQ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Remerciement – Madame Jacqueline Ritchie ;
 - 4.3 Complexe sportif et plages municipales – Salaire des moniteurs et des sauveteurs ;
 - 4.4 Signataires – Contrat de travail pour un employé contractuel – Session de yoga automne 2022 ;
 - 4.5 Signataires – Contrat de travail pour un employé contractuel – Session de mise en forme automne 2022 ;
 - 4.6 Ville de Chandler - Achat des lots 4 294 486 et 4 294 383;
 - 4.7 Nomination – Maire suppléant et substitut ;
 - 4.8 Fermeture de comptes bancaires ;
 - 4.9 Autorisation – Demande de transfert de crédit budgétaire ;
 - 4.10 Recommandation de paiement – Projet SAUVÉR ;
 - 4.11 Recommandation de paiement – MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS- N/d : 766-766028 V/d;
 - 4.12 Recommandation de paiement – Signalisation Chedore – Travaux de démolition d'un immeuble ;
 - 4.13 Recommandation de paiement – TransportJT.com – Frais de

- transport remorque ;
- 4.14 Recommandation de paiement – Projet de quartier St-François ;
 - 4.15 Recommandation de paiement – Projet de quartier Chandler-Est ;
 - 4.16 Recommandation de paiement – Projet de quartier Pabos Mills ;
 - 4.17 Vente du lot 5 073 039, quartier Newport - Monsieur Alexis Castilloux ;
 - 4.18 Deux appels d'offres de l'UMQ de services professionnels afin d'obtenir les services financiers et les services de prévention et de gestion pour les mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ ;
 - 4.19 Recommandation de paiement – TETRA TECH QI INC – Assainissement des eaux, quartier Newport ;
 - 4.20 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;
 - 4.21 Recommandation de paiement - WSP Canada Inc. – Phase 2 – Préparation des plans et devis pour la reconstruction des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport) ;
 - 4.22 Autorisation - Programme d'accès à la propriété sur le territoire de Chandler - 18, rue Blais quartier Newport ;
 - 4.23 Gestion des ressources humaines et relation du travail – Services juridiques et Service en ressources humaines et relation du travail de la relation de la Fédération québécoise des municipalités ;
 - 4.24 Dépôt d'une demande d'aide financière - Projet pour faciliter l'accès des plages municipales aux personnes à mobilité réduite ;
 - 4.25 Ordonnance d'éviction – Lot 4 857 226;
 - 4.26 Diminution de la limite de vitesse permise à 30 km/h – Rue Réhel, quartier Chandler ;
 - 4.27 Ville de Chandler - Achat des lots 4 856 981 et 4 858 368 ;
5. PROPOS DU MAIRE
 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.286 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 20 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.287 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

• Demande de dons - Epilepsie Gaspésie Sud ;	-
• Demande de commandite et plan de visibilité – Production d'une pièce de théâtre en hommage aux Opérations Dignité et aux 30 villages fermés de l'est-du-Québec ;	200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.288 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 191104.413 -
VENTE D'IMMEUBLE – LOTS RÉNOVÉS NUMÉROS 4 857 226
ET 4 857 229 – MONSIEUR MICHEL HUARD

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu que ce conseil vende sans garantie légale, à ses risques et périls, de MONSIEUR MICHEL HUARD, l'immeuble ci-après décrit, pour une considération de 5 000 \$, plus les taxes (TPS & TVQ) applicables, le cas échéant

DÉSIGNATION

L'immeuble formé des lots rénovés 4 857 226 et 4 857 229, au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, secteur Pabos, situé dans la Ville de Chandler, Province de Québec, G0C 2H0

L'immeuble de forme irrégulière est situé au 186, route Saint-François. La superficie du terrain est approximativement de 7 445 mètres carrés, soit une profondeur d'environ 118.3 mètres et un frontage estimé à 8.27 mètres. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Il est également résolu que le **MAIRE** et le **DIRECTEUR GÉNÉRAL** soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler ledit acte d'achat ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.289 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 210705.279 -
VENTE D'UN IMMEUBLE – 18, ROUTE DES LÉVESQUE
QUARTIER NEWPORT

CONSIDÉRANT l'avis d'appel d'offres pour la vente d'immeubles paru le 17 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'une offre jugée raisonnable a été déposée pour l'achat de l'immeuble connu comme étant le LOT RÉNOVÉ NUMÉRO 5 072 000 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu:

QUE la Ville de Chandler accepte de vendre à MADAME LIANE CYR l'immeuble situé au 18, route des Lévesque, quartier Newport, le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

QUE cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de huit mille

dollars (8 000 \$), plus taxes, le cas échéant;

QUE les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par l'acheteur;

QUE le MAIRE et le DIRECTEUR GÉNÉRAL soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents pertinents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.290 DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE BOULEVARD PABOS – DEMANDE AU MTQ

CONSIDÉRANT que pour le tronçon du boulevard Pabos qui s'étend du no civique 85 jusqu'au bureau d'accueil touristique de la Ville, les maisons deviennent de plus en plus près du chemin ;

CONSIDÉRANT que le bureau d'accueil touristique enregistre un achalandage de plus en plus important au cours des dernières années et que l'on remarque que les utilisateurs de ce service se stationnent en bordure du boulevard, faute de stationnement adéquat ;

CONSIDÉRANT la présence de commerces localisés à proximité de la route ;

CONSIDÉRANT que de l'avis de nombreux résident du secteur mentionné, la vitesse actuelle est dangereuse pour les raisons mentionnées plus haut et engrange un niveau de pollution sonore nuisible ;

CONSIDÉRANT que la circulation de plus en plus nombreuse de véhicules lourds fait accroître la dangerosité pour le tronçon mentionné ;

CONSIDÉRANT que des véhicules se permettent souvent de dépasser par la droite rendant le secteur très peu sécuritaire pour les piétons et les cyclistes et ceux désirant traverser la rue :

CONSIDÉRANT que l'Accotement nord rétrécit dangereusement à la hauteur de la rue Giroux directement dans une courbe :

CONSIDÉRANT l'historique des accidents de ce secteur ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite accroître le sentiment de sécurité des citoyens et les encourager à utiliser la marche et le vélo pour se déplacer :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Pierre, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce Conseil demande au Ministère des Transports du Québec d'implanter une limite de vitesse de 50km/h, applicable à partir du numéro civique 85, boulevard Pabos jusqu'à la hauteur du bureau d'accueil touristique de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.291 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2022 représentant une somme de 224 884.60 \$ pour le journal des achats et une somme de 137 997.95 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.292 REMERCIEMENT – MADAME JACQUELINE RITCHIE

Les membres du conseil tiennent à remercier madame Jacqueline Ritchie qui a œuvré en tant que représentante civile de la ville de Chandler au sein du Comité d'investissement socioéconomique de la MRC du Rocher-Percé et ce, au cours des 18 dernières années.

Madame Ritchie a exercé ses fonctions avec rigueur, dynamisme, motivation, ponctualité et sérieux. De plus, elle tenait à cœur le développement de la grande Ville de Chandler.

221004.293 COMPLEXE SPORTIF ET PLAGES MUNICIPALES – SALAIRE DES MONITEURS ET DES SAUVETEURS

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de recruter des moniteurs et des sauveteurs pour maintenir un service au niveau de la surveillance des plages, des bains libres et de l'assistance durant les cours de natation;

CONSIDÉRANT que les moniteurs, sauveteurs et sauveteurs océaniques possèdent des compétences spécifiques afin d'offrir un service professionnel et sécuritaire à la population ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseiller Josée Collin et unanimement résolu d'autoriser les salaires suivants :

DÉPARTEMENT	POSTE	TAUX HORAIRE
COMPLEXE SPORTIF	Moniteur Croix-Rouge	\$ 16,00
	Sauveteur national	\$ 16,00
	Assistant moniteur	Salaire minimum
	Assistant sauveteur	Salaire minimum

PLAGES	Assistant sauveteur	Salaire minimum
	Sauveteur océanique	\$ 18.00
	Sauveteur national – option plage et océanique + responsabilités additionnelles et plus de 2 ans d'expérience	\$ 20,00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.294 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – SESSION DE YOGA AUTOMNE 2022

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville le contrat de travail pour un employé contractuel, madame Frédérique Bélanger, qui donnera des cours de yoga lors de la session d'automne 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.295 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – SESSION DE MISE EN FORME AUTOMNE 2022

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville à signer pour et au nom de la ville le contrat de travail pour un employé contractuel, Madame Marie-Alex Arsenault, qui donnera des cours de mise en forme à la session d'automne 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.296 VILLE DE CHANDLER - ACHAT DES LOTS 4 294 486 ET 4 294 383

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que la Ville de Chandler achète sans garantie légale, à ses risques et périls, de **MONSIEUR GARY SMITH**, les lots **4 294 486 ET 4 294 383**, pour une considération de **15 000 \$**, plus les taxes (TPS TVQ) applicables, le cas échéant

Il est également résolu que le **MAIRE** et le **DIRECTEUR GÉNÉRAL** soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler ledit acte d'achat ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.297 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que monsieur Bruno-Pierre Godbout soit nommé à titre de maire suppléant et qu'il soit autorisé à représenter la Ville de Chandler au conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé.

Il est aussi résolu que madame Meggie Ritchie soit substitut du maire suppléant et qu'elle soit autorisée à représenter la Ville de Chandler au conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé.

La présente prendra fin le 5 juin 2023 et demeurera effective dans le cas où aucune autre résolution ne soit adoptée pour la modifier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.298 FERMETURE DE COMPTES BANCAIRES

CONSIDÉRANT que certains projets d'investissements sont terminés et que les comptes bancaires attitrés aux projets ne sont plus utilisés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu de procéder à la fermeture des trois (3) numéros de comptes suivants :

80966	81401	81746
-------	-------	-------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.299 AUTORISATION – DEMANDE DE TRANSFERT DE CREDIT BUDGETAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise la directrice du Service des finances, madame Kim Duffy, à effectuer le transfert budgétaire énuméré ci-dessous, selon les modalités de l'article 8 du règlement numéro V-29-2002 concernant l'administration des finances de la Ville.

DE	À	MONTANT
02 33100 513	02 33100 621	20 792\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.300 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET SAUVER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise les paiement des factures ci-dessous dans le cadre du projet SAUVÉR.

NUMERO DE FACTURE	COMMERCE	MONTANT TTC
4000094715	BÉTON PROVINCIAL LTÉE	903.90 \$

1182	BÉLANGER & COUTURE INC.	574.88 \$
	TOTAL	1 478.78 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.301 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS- SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS pour des services professionnels rendus.

NUMERO DE FACTURE	DOSSIER	MONTANT TTC
208683	N/d : 766-766028 V/d	813.45 \$
208682	N/d : 766-766017 V/d	2 827.52 \$
	TOTAL	3 640.97 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.302 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SIGNALISATION CHEDORE – TRAVAUX DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

ANNULÉ

221004.303 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TRANSPORTJT.COM – FRAIS DE TRANSPORT REMORQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 1277, au montant de 3 449.25 \$, toutes taxes comprises, à TRANSPORTJT.COM pour le transport d'une remorque achetée chez Remorques Lewis, situé à La Présomption, jusqu'au garage municipal situé à Chandler.

Il est également résolu que cette facture soit payée à même le budget prévu au règlement d'emprunt numéro V-249-2022 pour l'achat de matériel roulant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.304 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER ST-FRANÇOIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous pour l'installation d'une balançoire dans le cadre du projet de quartier St-François

NUMÉRO DE FACTURE	COMMERÇANT	MONTANT TTQ
1119180	Nadeau matériaux de construction Inc	52.55 \$
373234	RONA Maurice Goupil 2014 inc	11.85 \$
5522485	RÉAL HUOT INC.	2 354.78 \$
	TOTAL	2 419.18 \$

Il est également résolu que la facture numéro 5522485 de Réal Huot inc., au montant de 2 354.78 \$, toutes taxes comprises, s'applique au projet déposé dans le cadre du FAO approuvé par la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.305 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER CHANDLER-EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 10938967, au montant de 1 599.03 \$, toutes taxes comprises, à ULINE CANADA CORPORATION, pour l'achat d'un banc pour la rue Commerciale Est dans le cadre du projet de quartier Chandler Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.306 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER PABOS MILLS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous pour l'installation et l'aménagement d'un module de jeux dans le parc de la rue Beauséjour, dans le cadre du projet de quartier Pabos Mills.

NUMÉRO DE FACTURE	DOSSIER	MONTANT TTQ
1106224	Nadeau matériaux de construction	5 045.10 \$
33273	Équipements récréatifs Jambette Inc.	10 976.35 \$
	TOTAL	16 021.45 \$

Le Collectif Action-Jeunesse des Anses Inc a accordé une subvention pour la réalisation de ce projet de 15 000 \$ en 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.307 VENTE DU LOT 5 073 039 - QUARTIER NEWPORT – AUBERGE DU VIEUX QUAI NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à **AUBERGE DU VIEUX QUAI NEWPORT**, le lot numéro 5 073 039;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de 4 000 \$, plus taxes, le cas échéant ;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par les acquéreurs;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents, pertinents requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.308 DEUX APPELS D'OFFRES DE L'UMQ DE SERVICES PROFESSIONNELS AFIN D'OBTENIR LES SERVICES FINANCIERS ET LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE GESTION POUR LES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780), (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU que la Ville de Chandler désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

ATTENDU que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU que la Ville de Chandler participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de Chandler a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une

organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu :

QUE la Ville de Chandler confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminé par l'UMQ;

QUE la Ville de Chandler s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Ville de Chandler confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuelle pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Chandler s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Ville de Chandler s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.309 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TETRA TECH QI INC – ASSAINISSEMENT DES EAUX, QUARTIER NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 60776696, au montant de 8 388.58 \$, toutes taxes comprises, à TETRA TECH QI INC, pour des services professionnels rendus dans le cadre de l'assainissement des eaux, quartier Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.310 COMITÉ – ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Ville de Chandler doit constituer un tel comité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Ville de Chandler, soit :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le directeur général et greffier ;
- de monsieur Glenn Clément, directeur du service des loisirs et de la culture

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Ville de Chandler dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Ville de Chandler de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de

l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.311 RECOMMANDATION DE PAIEMENT- WSP CANADA INC. – PHASE 2 – PREPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132 A CHANDLER (PABOS MILLS ET NEWPORT)

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 1144784, au montant de 4 527.62 \$, toutes taxes comprises à WSP CANADA INC., dans le cadre de la phase 2 préparation des plans et devis pour la reconstruction des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport).

Il est également résolu que ce montant est remboursable à 100% par le MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.312 AUTORISATION - PROGRAMME D'ACCES A LA PROPRIETE SUR LE TERRITOIRE DE CHANDLER - 18, RUE BLAIS QUARTIER NEWPORT

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande au programme d'accès à la propriété déposé par monsieur Jean-Marc Campbell et madame Alexandra Lantin pour une propriété située au 18, rue Blais, quartier Newport ;

CONSIDÉRANT que suite à des vérifications, ladite propriété est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil accepte d'accorder la demande de crédit de taxes foncières déposée pour la propriété située au 18, rue Blais, quartier Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.313 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATION DU TRAVAIL – SERVICES JURIDIQUES ET SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATION DU TRAVAIL DE LA RELATION DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chandler est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique :

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130\$ à 205 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier du soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu :

QUE la Ville de Chandler mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.314 PROJET POUR FACILITER L'ACCES AUX PLAGES MUNICIPALES DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil s'engage à verser une mise de fonds de 10 %, dans le cadre du projet visant à faciliter l'accès aux plages municipales par les personnes à mobilité réduite, évalué à 19 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.315 ORDONNANCE D'ÉVICTION – LOT 4 857 226

ANNULÉ

221004.316 DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE PERMISE A 30 KM/H – RUE REHEL, QUARTIER CHANDLER

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour diminuer la limite de vitesse permise pour assurer la sécurité des usagers de la rue Réhel pour le tronçon situé au Nord du boulevard René-Lévesque.

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de voir à la sécurité des enfants, des familles, des piétons et des cyclistes qui sillonnent les routes municipales ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller

Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise la diminution de la limite de vitesse permise de la rue Réhel, quartier Chandler, à 30 km/h, pour le tronçon situé au Nord du boulevard René-Lévesque.

Il est également résolu d'autoriser le directeur du service des travaux publics d'entreprendre les démarches nécessaires pour afficher la diminution de la limite de vitesse permise à 30 km/h dans la zone citée ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.317 VILLE DE CHANDLER - ACHAT DES LOTS 4 856 981 ET 4 858 368

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que la Ville de Chandler achète sans garantie légale, à ses risques et périls, de **MONSIEUR MARIO CYR**, les lots **4 856 981 ET 4 858 368**, pour une considération de 21 000 \$, plus les taxes (TPS TVQ) applicables et les frais de courtage, le cas échéant

Il est également résolu que **la maire et le directeur général** soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler ledit acte d'achat ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221004.318 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 19 h 38.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier